

Conditions particulières de vente de véhicules, accessoires et pièces de rechange aux collaborateurs du Groupe Grim

Mise à jour du : 21/05/2025

1) Véhicules neufs & de démonstration

Conditions de vente "Collaborateur" :

- être salarié d'une société du Groupe Grim, ne pas se trouver en période d'essai, de préavis de départ, ni en cours de procédure de rupture conventionnelle du contrat de travail.
- le conjoint du salarié bénéficie des mêmes conditions, à condition de produire un justificatif de domicile à la même adresse que celle du salarié Grim.
- un seul achat de véhicule peut être effectué dans une période de 12 mois.
- bon de commande, financement éventuel, facture et immatriculation établis au seul nom du collaborateur
- en cas de financement par l'intermédiaire d'un partenaire financier du Groupe Grim : souscription minimale à l'assurance Perte financière.
- Seuls le directeur de concession et le directeur de marque (à l'exclusion de tout autre salarié) peuvent donner leur accord à une vente "Collaborateur" ou "Famille".
- Le collaborateur s'interdit de revendre le véhicule acheté avant expiration d'une période minimale de 12 mois, sous peine de se voir définitivement exclu du présent programme de conditions particulières de vente.



Remise =
Marge frontale sur facture
d'achat constructeur
+
Support programme commercial en
vigueur (aide versée par constructeur)
+
7,5 % du prix de vente



Cession* de la
commission d'agent au
collaborateur

7,7 % du prix de vente
Véhicule & options usine
** montant ne venant pas en
déduction du prix de vente, mais
directement réglé au
collaborateur*



**BMW
MOTORRAD**

Remise =
Marge frontale sur facture
d'achat constructeur
+
Support programme
commercial en vigueur
(aide versée par
constructeur)
+
8 % du prix de vente



Remise
=
8 % du prix de vente

 XPENG

Remise =
Support programme
commercial en vigueur +
9 % du prix de vente



Remise =
Marge frontale sur facture
d'achat constructeur
+
Support programme commercial en
vigueur (aide versée par constructeur)
+
5,5 % du prix de vente (veh thermique/hybride)
OU 3 % du prix de vente (veh électrique)

V O L V O

Remise =
Marge frontale sur facture
d'achat constructeur
+
Support programme
commercial en vigueur
(aide versée par
constructeur)
+
4 % du prix de vente

SKODA SEAT CUPRA
Sauf Skoda Enyaq & Cupra Born

Remise =
Marge frontale sur facture
d'achat constructeur
+
Support programme
commercial en vigueur
(aide versée par
constructeur)
+
3 % du prix de vente

SKODA Enyaq **CUPRA Born**

Remise =
2,5 % du
prix de
vente
+
2,5 % du
prix de
vente
+
Support programme
commercial en vigueur
(aide versée par
constructeur)

GIANT

Remise =

Prix d'achat fournisseurs + TVA:

10%

Atelier = prix client - 20%

Conditions de vente "Famille" :

Seuls les père, mère et enfants du collaborateur (source : livret de famille) peuvent bénéficier des mêmes conditions tarifaires

particulières, mais avec une remise inférieure de 3 % à celle octroyée au collaborateur lui-même.

Après un achat "Collaborateur", une période minimale de 12 mois doit s'écouler avant un nouvel achat "Collaborateur".

Après un achat "Famille", une période minimale de 12 mois doit s'écouler avant un nouvel achat "Famille".

Un achat "Collaborateur" et un achat "Famille" sont toutefois possible au sein d'une même période de 12 mois.